

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OP/VSH

N° DEL 2026 - 152

OBJET

Désignation d'un élu référent
correspondant « incendie secours »

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie :
Le 09 juillet 2026 selon le relevé de
décisions

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary-Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ

Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Rapporteur : Ombeline PEREZ, Maire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par le SDIS afin de désigner un correspondant « incendie et secours » sur la commune, au titre de l'article L 731-14-1 du Code de Sécurité Incendie – Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Le correspondant « incendie et secours » est un élu interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur :

- l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- le secours et les soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner :

Monsieur Benoît HINFRAY comme référent correspondant « incendie secours ».

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ désigne Monsieur Benoît HINFRAY comme élu référent correspondant « secours incendie »,

➤ autorise Madame le Maire à transmettre aux services du SDIS, les coordonnées de Monsieur Benoît HINFRAY, (nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 8 juillet 2026.



Ombeline PEREZ